N° 19

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 15 JANVIER 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 janvier 1959.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à inviter le Gouvernement à exonérer certaines catégories d'***assurés sociaux** *à* **revenus modestes,** *de l'application de l'***article 4** *de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre* 1958 *portant* **loi de finances** *pour* **1959.**

PRÉSENTÉE

Par MM. Roger MÉNAGER et André FOSSET

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires sociales.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les répercussions de l'application de l'article 4 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 qui stipule que « les produits et services visés aux articles 266 et 267 ne donnent lieu à remboursement que pour la fraction de la part garantie par les caisses qui excède 3.000 francs par semestre et par assuré » ne manquent pas d'être particulièrement lourdes sur